

Question écrite concernant les coûts du chauffage des piscines en Région de Bruxelles-Capitale

de **Bianca Debaets**

à **Bernard Clerfayt**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'emploi et de la formation professionnelle, de la transition numérique, des pouvoirs locaux et du bien-être animal (question n°952)

Date de réception: 26/04/2022

Date de publication:

08/06/2022


Législature:

19/24

Session: 21/22

Date de réponse:

18/05/2022

Date	Intitulé de l'acte	de	Référence	page
16/05/2022	Recevable		 Bureau élargi du Parlement	

Question L'explosion des prix de l'énergie entraîne une hausse vertigineuse des factures non seulement pour le Bruxellois ordinaire, mais aussi pour les infrastructures sportives telles que les piscines. Dans certains cas, elles ont même vu leurs factures de chauffage de l'eau quintupler, ce qui a déjà entraîné une hausse des tarifs d'entrée pour le public, une baisse de la température de l'eau ou même la décision de réduire le volume d'eau courante dans la piscine.

C'est pourquoi je voudrais vous poser les questions suivantes :

- Avez-vous déjà été contacté par les exploitants de piscines publiques bruxelloises au sujet des difficultés qu'ils rencontrent à la suite de la hausse des prix de l'énergie? Dans l'affirmative, pouvez-vous en dire plus? Quelle réponse avez-vous apportée à leurs préoccupations? En particulier, avez-vous connaissance de piscines publiques qui auraient déjà répercuté la hausse des coûts énergétiques sur les prix d'entrée?
- En particulier, pouvez-vous nous dire si des moyens sont prévus pour aider les exploitants de piscines communales à faire face à la hausse des prix de l'énergie? Dans l'affirmative, pouvez-vous en dire plus? Quels sont les moyens prévus à cette fin (tant globalement que par infrastructure)?
 - Quelles mesures prenez-vous afin de rendre les piscines bruxelloises moins énergivores et, éventuellement, de leur faire produire leur énergie? Quels sont les actions et moyens prévus à cette fin?

Réponse A ce jour, je n'ai pas été contacté par les exploitants de piscines publiques bruxelloises au sujet des difficultés qu'ils pourraient rencontrer suite à la hausse des prix de l'énergie.

Il convient de noter à ce sujet que subventionner ou soutenir les piscines bruxelloises ne relève pas de ma compétence de ministre en charge des Pouvoirs Locaux.

De plus, les communes bénéficient d'une autonomie communale en ce qui concerne l'exploitation et la gestion de leurs piscines.

Ma compétence en matière d'infrastructures sportives communales, dont les piscines communales, me permet cependant de financer la construction, la rénovation ou l'aménagement d'infrastructures sportives communales par le biais d'appels à projets. Un appel à projets particulier concerne spécifiquement les travaux qui initient ou améliorent l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Il relève cependant de l'autonomie communale de déterminer quels projets les communes souhaitent soumettre et donc faire financer.

"Les cookies assurent le bon fonctionnement de notre site. En utilisant ce dernier, vous acceptez l'utilisation des cookies."

P L U S D \ ' I N F O R M A T I O N S S U R L E
P A R L E M E N T B R U X E L L E